

Organisation d'Ensemble de GTZ (Gesellschaft für technische Zusammenarbeit): Région Trinationale du Fleuve Sangha

Guy Debonnet
GTZ

RÉSUMÉ

La GTZ (Gesellschaft für technische Zusammenarbeit), ou la «Coopération technique Allemande», est une organisation sans but lucratif appartenant au gouvernement fédéral Allemand et qui a le mandat de fournir une planification et une réalisation de la coopération technique aux pays partenaires. Le rôle premier de l'organisation est d'améliorer les niveaux de vie des populations, tout en stabilisant les capacités de l'environnement. Les domaines prioritaires des projets sont l'éducation et la formation, le développement des femmes, la protection de l'environnement, et la conservation des ressources naturelles. La gestion du projet se fait à travers un processus de «planification des objectifs orientés du projet» (ZOPP). Le développement doit se baser sur une gestion solide des ressources naturelles mais les zones de conservation doivent faire partie de l'ensemble de la planification de la terre utilisée, c'est-à-dire qu'elles ne devraient pas former des îles isolées. Ces zones doivent impliquer tous les dépositaires, surtout les communautés locales. Concevoir et réaliser des projets intégrés impliquent plusieurs principes dont une coopération intersectorielle, un équilibre écologique, des stratégies à long terme, un soutien législatif, l'amélioration des niveaux de vie, un consensus social, la flexibilité et l'adaptabilité. GTZ opère dans la planification de la conservation, conseille dans la politique générale, soutient les institutions locales, veille à la promotion d'une économie viable des zones protégées, et encourage l'acceptation sociale de la conservation. GTZ est favorable à l'idée de la zone de conservation trinationale au-delà des frontières dans la région du fleuve Sangha.

GTZ: ORGANISATION

Le GTZ, le Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit, ou la «Coopération Technique Allemande», a été créé en 1974. La compagnie est une propriété du gouvernement fédéral allemand. Son mandat est d'entreprendre une planification et une réalisation des mesures de coopération technique avec des pays partenaires. GTZ est une organisation ayant un statut légal de compagnie privée limité (GmbH) d'après la loi allemande, et la République Fédérale Allemande est la seule actionnaire. Il reçoit annuellement un budget d'environ deux millions de DM. Etant une entreprise à but non-lucratif, tout profit réalisé sert à financer des projets annexes dans les pays partenaires. GTZ reçoit l'essentiel de son budget du ministère fédéral allemand de l'économie, de la coopération et du développement (BMZ) mais d'autres ministères se mettent aussi à son service. Selon les statuts de son association, GTZ prend aussi des engagements des institutions internationales, telles que la Commission Européenne, la Banque Mondiale, et les agences spéciales de l'ONU aussi bien que des gouvernements des pays partenaires. Cette clientèle rémunère directement le GTZ pour ses services («Coopération technique remboursable»).

Pour le moment, GTZ travaille dans 135 pays et soutient plus de 2.700 projets. Il emploie plus de 6.000 agents locaux et à peu près 1.500 experts GTZ. A son siège à Frankfort en Allemagne, environ 1.300 personnes dirigent les départements des différents pays, le département de la planification et du développement, entre autres départements de service. Le premier objectif de la coopération technique allemande est d'améliorer les conditions de vie des personnes tout en stabilisant les capacités naturelles de la terre. Notre mission est d'aider les économies et les personnes à mobiliser les connaissances et les aptitudes, et à établir les conditions générales économiques et sociales qui sont nécessaires à la création d'un environnement qui mène au progrès.

Les propositions de projets venant des pays partenaires sont étudiées et évaluées suivant leur faisabilité technique et en fonction de leur compatibilité avec les priorités de la coopération pour le développement établies par ce Ministère. En plus de la réduction de la pauvreté, il faut aussi noter l'éducation et la formation, le développement des femmes, la protection de l'environnement, et la conservation des ressources naturelles. Lorsqu'un projet a été coordonné avec le pays partenaire, et que les deux parties se mettent d'accord pour coopérer dans la réalisation du projet, un contrat est établi au niveau gouvernemental. BMZ demande alors à GTZ de fournir l'assistance nécessaire au projet du pays partenaire. Cette assistance consiste généralement en une consultation locale à long et/ ou court terme, en la formation des partenaires, en l'acquisition du matériel et des équipements, et en la gestion des contributions financières non-remboursables, entre autres services.

GTZ a développé plusieurs instruments en vue d'assister les partenaires à préparer et à réaliser les projets. Dans le système de gestion de GTZ, la base de gestion du projet est formée par ZOPP, une abréviation allemande pour «planification des objectifs orientés du projet.» Il fournit un cadre logique aux étapes de planification et d'analyse dans la préparation et la réalisation du projet. L'élément central de ZOPP est la participation des personnes et des institutions impliquées dans le projet. Un processus de développement durable et économiquement viable ne peut se réaliser que si, dès le départ, le processus de planification accomplit un consensus parmi tous les participants à propos de tous les objectifs.

LE GTZ ET LA CONSERVATION DE LA NATURE

Comme on l'a mentionné plus haut, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles sont des priorités que le BMZ établit pour la coopération du développement. Ce choix s'explique par le fait que le développement ne peut être durable que

Notre mission est d'aider les économies et les personnes à mobiliser les connaissances et les aptitudes, et à établir les conditions générales économiques et sociales qui sont nécessaires à la création d'un environnement qui mène au progrès.

s'il est basé sur une gestion responsable des ressources naturelles. La conservation de la nature a pour objectif la protection de la biodi-versité et des processus écologiques, et c'est dans cet esprit qu'elle représente un élément clé pour toute stratégie qui veut arriver à cette solide gestion des ressources naturelles. Ceci veut dire aussi que les zones de conservation ne peuvent plus être considérées comme des «îles de non-développement». Elles doivent faire partie du concept global de la planification de l'utilisation de la terre, et viser à un développement durable de la région.

L'objectif de la conservation est de protéger et de préserver les écosystèmes et les espèces en danger. Pour les projets de conservation dans la coopération du développement, la dimension des personnes affectées par les mesure de conservation constitue un autre élément important. Les projets de conservation intégrée doivent contribuer à stabiliser ou à améliorer les niveaux de vie de ces personnes. Le défi pour ces projets est de promouvoir un développement qui assure la conservation des écosystèmes et des espèces en danger, en même temps qu'il améliore les niveaux de vie de la population locale.

Pour parvenir à ceci, tous les dépositaires doivent se sentir impliqués. Le groupe le plus important, c'est la population qui vit directement aux alentours du milieu, et parfois à l'intérieur même de la zone protégée. Souvent ces personnes n'étaient pas directement impliquées dans les prises de décision qui ont créé la zone protégée, et leurs droits traditionnels d'usage n'étaient pas pris en considération. Les contraintes sur l'usage des ressources naturelles, considérées comme nécessaires pour préserver la biodiversité et les fonctions écologiques de la zone pour le bien des générations futures, peuvent affecter leur mode de vie d'une façon radicale, entraînant des conflits avec l'administration de la zone protégée.

Toutefois, la protection à long terme de ces zones peut seulement être assurée si la population directement concernée accepte le statut protégé de la zone. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte de l'Afrique centrale, où les structures du gouvernement s'écroulent rapidement et ne sont plus en mesure d'appliquer les lois de conservation. Par conséquent, la population locale doit être activement impliquée dans l'administration de la zone protégée, prenant part aux processus de planification et de décisions. Les possibilités d'exploitation durable et contrôlée de certaines ressources, qui peuvent être situées au sein même de certaines parties de la zone protégée, ont besoin d'être soigneusement évaluées de concert entre les différents groupes d'intérêts locaux. Le pouvoir qu'a la population locale de soutenir des droits d'usage traditionnels doit être encouragé face aux groupes d'intérêts externes. Les con-

traintes sur l'usage des ressources doivent équilibrées avec les activités de développement. Ainsi les populations locales affectées par la zone protégée constituent le groupe le plus important pour les projets intégrés de conservation.

D'autres groupes qui exploitent les ressources, souvent d'une manière commerciale et non-durable, sont aussi des dépositaires. Il s'agit par exemple des chasseurs, des concessionnaires ou des utilisateurs des produits forestiers autre que le bois. Les projets intégrés de conservation doivent se faire dans le cadre d'un dialogue entre ces différents groupes d'intérêts, afin d'arriver à un usage des ressources qui soit écologiquement durable, tout en respectant les droits d'usage des populations locales et les objectifs de la conservation.

Un autre groupe important de dépositaires sont les administrations du gouvernement et les institutions qui règlent ou aident dans l'usage des ressources. Ces institutions peuvent être des ministères de la planification, de l'agriculture, de la forêt, ou de l'habitat, d'autres services du gouvernement, des institutions de formation et de recherche, des banques de développement, et des organismes de développement (national et international, gouvernemental et non-gouvernemental). Les institutions chargées de l'administration des zones protégées sont d'une importance particulière.

CONCEPTION ET RÉALISATION DES PROJETS INTEGRÉS

Les principes qui sont cités ci-dessous devraient être considérés lors de la conception et la réalisation des projets intégrés de conservation et de développement.

- Étant donné qu'une conservation efficace exige des mesures à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, une coopération intersectorielle est d'une importance capitale;
- Les mesures de conservation devraient être orientées aux capacités fonctionnelles, à la performance et à la régénération des écosystèmes;
- Les mesures de conservation devraient viser les objectifs à long terme;
- La conservation devrait avoir une base légale solide et se voir dans un cadre de planification des usages de la terre. La création des zones protégées, qui ont des zones-tampons et connexes à travers des corridors, devrait être basée sur une vue d'ensemble de l'usage intégré de la terre;
- Les mesures de conservation devraient contribuer à stabiliser ou à améliorer les niveaux de vie des populations locales;

- Les mesures de conservation devraient être basées sur un consensus social général, et tenir compte du contexte culturel, social et économique de la région;
- L'utilisation des ressources naturelles qui sont compatibles avec les objectifs de la conservation devrait être autorisée et développée en vue de faire accroître le potentiel économique, surtout pour ce qui concerne la population locale;
- Les projets de conservation devraient être flexibles et basés sur un processus d'apprentissage continue;

Pour promouvoir la conservation, GTZ opère dans les domaines suivants:

Planification de la conservation

Toutes les phases des projets de conservation, de la planification jusqu'à la réalisation, demandent un contrôle et une évaluation. Particulièrement, la planification de la conservation implique:

- L'identification des zones protégées;
- L'élaboration des stratégies pour l'administration des zones protégées et des zones-tampons, et des conseils techniques pour leur réalisation;
- La recherche appliquée: même si la recherche fondamentale n'est pas un champ opérationnel pour GTZ, la recherche appliquée doit être promue pour clarifier certaines questions de gestion (généralement en collaboration avec les instituts nationaux ou internationaux de recherche);
- L'analyse des photos aériennes et satellites, et la préparation d'une base de données d'informations géographiques qui permettrait la planification et le contrôle des projets de conservation, dans un cadre de planification des usages de la terre dans la région.

Les sources-conseils pour la création d'une structure appropriée

La conservation de la nature exige des conditions favorables et une base légale claire sur laquelle les projets peuvent se construire et durer. Le conseil de GTZ en matière de politique générale concerne:

- Le développement des stratégies de conservation et des plans d'action de l'environnement;
- Les services consultatifs du gouvernement pour aider dans la révision du cadre législatif sur la conservation de la nature;

- L'appui pour la mise sur pied et le renforcement des autorités de la conservation;
- La préparation des conférences internationales.

Appui aux institutions locales

GTZ offre l'appui prioritaire aux institutions locales qui assurent la promotion et la réalisation des projets de conservation comme l'élément intégral de leurs projets. GTZ soutient en particulier les institutions locales à travers:

- La formation du personnel de conservation dans des domaines techniques, dans l'administration, et dans le travail des relations publiques;
- L'amélioration de la performance des autorités chargées de la conservation, grâce à une amélioration des méthodes de planification, des bâtiments des institutions, et des provisions en équipement convenable;
- Les services de consultation aux ONGs sur le travail de conservation.

Promouvoir la viabilité économique des zones protégées

La gestion des ressources naturelles au sein des projets doit être économiquement, socialement et écologiquement durable. La viabilité économique augmente à travers:

- L'écotourisme dans les zones protégées;
- L'identification et la dissémination des formes d'utiliser la terre qui sont écologiquement compatibles.

Promouvoir l'acceptation sociale de la conservation

Les projets de conservation à long terme peuvent seulement être durables si les populations et les institutions locales les soutiennent. Ainsi GTZ appuie-t-il sur:

- Les stratégies pour l'éducation et la formation en environnement;
- Le développement des modules qui encouragent les activités écologiquement durables;
- Le développement des mécanismes pour résoudre les conflits.

GTZ ET LA CONSERVATION DE LA NATURE DANS LA RÉGION DU FLEUVE SANGHA

GTZ assure la promotion des projets dans trois différents pays de la région Sangha: Cameroun, Congo et RCA.



(Illustration: Bernardin Nabana)

Pays: Cameroun
Titre: Conservation de la biodiversité dans la région située au sud-est du Cameroun.
Numéro du projet: 95.2536.1
Description: Développement d'une stratégie pour l'usage de la biodiversité dans la région, le soutien de l'administration forestière pour la préparation des plans de gestion forestière, la réalisation d'un système de zone protégée, et le développement des méthodes d'utilisation de la terre en collaboration avec les communautés. La contribution allemande est prévue pour 7 ans (1996-2003).
Donateur: WWF Cameroun, ODA, Banque Mondiale (GEF)

Pays: République Centrafricaine (RCA)
Titre: Conservation des ressources naturelles à Bayanga
Numéro du projet: 92.2137.3
Description: Le projet contribue à la protection de la biodiversité en RCA à travers une combinaison de mesures pour la conservation de la nature, le développement rural et la création des activités alternatives pouvant générer des revenus. La contribution allemande est prévue pour 11 ans (1994-2005).
Donateur: WWF International

Pays: République du Congo
Titre: PROECO
Numéro du projet: 92.2089.8
Description: Le projet vise à contribuer à la protection durable du Parc National Nouabalé-Ndoki à travers l'introduction d'une bonne réglementation des ressources et à travers des activités du développement rural dans la zone-tampon. La contribution allemande est de 11 ans (1994-2005).
Donateur: Coopération française, ECOFAC, WCS

GTZ a toujours été un grand promoteur de l'idée d'une zone de conservation trinationale au-delà des frontières. Même si ceci ne pourra être possible qu'à long terme, nous croyons qu'à un niveau opérationnel, plus d'intégration des activités dans les trois pays doit être réalisée. Au niveau horizontal, l'intégration doit s'améliorer entre les différentes organisations et institutions, tant gouvernementales que non-gouvernementales, qui travaillent dans les zones protégées ainsi que dans des zones environnantes, en vue d'améliorer l'efficacité des activités qui répondent aux objectifs de la conservation. Une meilleure intégration au niveau vertical est également importante entre les activités de conservation sur le terrain et la politique de conservation aux niveaux national et international.

GUY DEBONNET est fonctionnaire de GTZ, et travaille sur la conservation à l'ancien Zaïre. Il a récemment participé à l'évaluation du projet GTZ-Nouabalé-Ndoki au Congo. Il prépare actuellement un atelier GTZ sur la conservation de la nature en Afrique centrale.

Guy Debonnet, GTZ, OE 1025 Postfach, 518065726, Eschborn, Germany. Tel: 00.49.6136.731554; Fax: 00.49.6136.797161.
E-mail: gdebonnet@compuserve.com